

2019-3181  
2020-01-31

**GROUPE 2 4 HERBICIDE**

OUTSHINE<sup>MD</sup>

HERBICIDE

SUSPENSION

Pour supprimer les dicotylédones annuelles dans le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps.

**EN VENTE POUR L'UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT**

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Florasulam 2,5 g/L  
Fluroxypyr 100 g/L (présent sous forme d'ester méthylheptylique)

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à 0,01 % comme agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION 31646 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX  
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU  
NOCIF SI INGÉRÉ**

CONTENU NET : 1 L-Vrac

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.  
300 – 191 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1  
1-855-264-6262

2019-3181  
2020-01-31

## **MISES EN GARDE**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**  
**NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE**

**Nocif si ingéré. Cause une irritation des yeux et de la peau.** Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Toujours porter une combinaison propre couvrant tout le corps. Au cours du mélange et du chargement de ce produit, du nettoyage et des réparations, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial et des gants résistants aux produits chimiques. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Détruire les souliers et les articles en cuir contaminés.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

## **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

**COMBUSTIBLE.** Ne pas utiliser ni entreposer ce produit près de la chaleur ou d'une flamme nue.

## **PREMIERS SOINS**

**Ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**Contact Avec La Peau Et Les Vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Contact Avec Les Yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

2019-3181  
2020-01-31

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

**CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DE PÉTROLE. NE PAS FAIRE VOMIR.**

Vomir peut entraîner une pneumonie par aspiration. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique après avoir désinfecté. Si ingéré, l'aspiration peut entraîner une pneumonie chimique. Le risque d'une pneumonie chimique doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Si on effectue un lavage, envisager l'utilisation d'une sonde endotrachéale à ballonnet.

## **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas expédier ni entreposer le produit avec les aliments, les médicaments ou les vêtements.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :**

**TOXIQUE** pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit contient un ou des principes actifs et des distillats aromatiques du pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer le produit dans le contenant d'origine dans un entrepôt sécurisé et chauffé à sec. Si le produit est congelé, l'amener à la température ambiante puis l'agiter avant l'utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ou autres pesticides. Si les contenants sont endommagés ou en cas de déversement, utiliser le produit immédiatement ou contenir le déversement à l'aide d'une matière absorbante puis éliminer les déchets. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale

## **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la

2019-3181

2020-01-31

réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MD

OUTSHINE est une marque déposée de ADAMA Agan Ltd.

Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leurs titulaires respectifs.

2019-3181  
2020-01-31

(Livret)

**GROUPE 2 4 HERBICIDE**

OUTSHINE<sup>MD</sup>

HERBICIDE

SUSPENSION

Pour supprimer les dicotylédones annuelles dans le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps.

**EN VENTE POUR L'UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES, LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT**

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Florasulam 2,5 g/L  
Fluroxypyr 100 g/L (présent sous forme d'ester méthylheptylique)

Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à 0,01 % comme agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION 31646 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX  
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU  
NOCIF SI INGÉRÉ**

CONTENU NET : 1 L-Vrac

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.  
300 – 191 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1  
1-855-264-6262

2019-3181  
2020-01-31

## **MISES EN GARDE**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE**

**Nocif si ingéré. Cause une irritation des yeux et de la peau.** Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Toujours porter une combinaison propre couvrant tout le corps. Au cours du mélange et du chargement de ce produit, du nettoyage et des réparations, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial et des gants résistants aux produits chimiques. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Détruire les souliers et les articles en cuir contaminés.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 12 heures.

NE PAS utiliser dans un secteur résidentiel. Un secteur résidentiel s'entend de tout endroit où des tierces personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées au produit pendant ou après son application. Ces secteurs comprennent notamment les maisons, les écoles, les parcs, les terrains de jeu, les édifices publics et tout autre endroit où la population générale, y compris des enfants, pourrait être exposée.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des secteurs d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

## **RISQUES PHYSIQUES OU CHIMIQUES**

**COMBUSTIBLE.** Ne pas utiliser ni entreposer ce produit près de la chaleur ou d'une flamme nue.

## **PREMIERS SOINS**

**Ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**Contact Avec La Peau Et Les Vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Contact Avec Les Yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2019-3181  
2020-01-31

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. **CE PRODUIT CONTIENT DES DISTILLATS DE PÉTROLE. NE PAS FAIRE VOMIR.** Vomir peut entraîner une pneumonie par aspiration. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique après avoir désinfecté. Si ingéré, l'aspiration peut entraîner une pneumonie chimique. Le risque d'une pneumonie chimique doit être pesé en fonction de sa toxicité lorsqu'on envisage un lavage d'estomac. Si on effectue un lavage, envisager l'utilisation d'une sonde endotrachéale à ballonnet.

## **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas expédier ni entreposer le produit avec les aliments, les médicaments ou les vêtements.

## **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

**TOXIQUE** pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.

Ce produit contient un ou des principes actifs et des distillats aromatiques du pétrole qui sont toxiques pour les organismes aquatiques

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer le produit dans le contenant d'origine dans un entrepôt sécurisé et chauffé à sec. Si le produit est congelé, l'amener à la température ambiante puis l'agiter avant l'utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ou autres pesticides. Si les contenants sont endommagés ou en cas de déversement, utiliser le produit immédiatement ou contenir le déversement à l'aide d'une matière absorbante puis éliminer les déchets. Afin de prévenir toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale

## **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

2019-3181  
2020-01-31

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

OUTSHINE<sup>MD</sup> est un herbicide de postlevée sélectif qui permet de supprimer les dicotylédones annuelles difficiles à supprimer dans le blé de printemps (y compris le blé dur) et l'orge de printemps. OUTSHINE<sup>MD</sup> se mélange à de l'eau puis est appliqué uniformément en pulvérisation généralisée.

OUTSHINE<sup>MD</sup> doit être appliqué en postlevée hâtive sur les pousses principales des dicotylédones en pleine croissance. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la croissance active des mauvaises herbes et rehaussent l'activité de OUTSHINE<sup>MD</sup> en permettant l'assimilation maximale par les feuilles et l'activité au contact. Les mauvaises herbes endurcies aux températures froides ou au stress dû à la sécheresse risquent de ne pas être supprimées ou réprimées adéquatement et une repousse peut se produire. Pour obtenir les meilleurs résultats, couvrir à fond les mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de la présente étiquette pour obtenir des détails complets sur l'utilisation.

OUTSHINE<sup>MD</sup> arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes sensibles. Cependant, les symptômes typiques (une décoloration) des mauvaises herbes qui meurent risquent de ne pas être visibles pendant 1 à 2 semaines suivant le traitement, selon les conditions de croissance et la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée de l'effet dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, la taille des mauvaises herbes, la concurrence des cultures, les conditions de croissance au moment du traitement et après celui-ci, et la couverture de la pulvérisation.

## **MODE D'ACTION**

OUTSHINE<sup>MD</sup> contient un herbicide à mode d'action des groupes 2 et 4. Le mode d'action de l'herbicide du groupe 2 inhibe la production de l'enzyme ALS dans les plantes. Cet enzyme est



2019-3181  
2020-01-31

essentiel à la production de certains amino-acides requis pour la croissance des plantes. Le mode d'action de l'herbicide du groupe 4 perturbe la régulation de la croissance normale des plantes, ce qui entraîne la mort des plantes sensibles.

## **MISES EN GARDE GÉNÉRALES CONCERNANT L'UTILISATION**

### **Plantes sensibles**

Ne pas appliquer OUTSHINE<sup>MD</sup> directement sur les cultures sensibles ou les plantes utiles, notamment la luzerne, les haricots pour consommation humaine, le canola, les fleurs et plantes ornementales, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, les fèves de soja, les betteraves à sucre, les tournesols, les tomates et le tabac, ni les laisser entrer en contact direct avec le produit.

### **Sites non ciblés**

Ne pas appliquer le produit là où la proximité des cultures sensibles ou autres plantes utiles est susceptible d'être exposé à la pulvérisation ou la dérive de pulvérisation. Voir la section *Risques pour l'environnement* de la présente étiquette.

### **Rotation des cultures**

Les champs ayant déjà été traités au OUTSHINE<sup>MD</sup> peuvent être semés l'année suivante avec de l'orge, du canola, de l'avoine, des pois ou du blé, ou les champs peuvent être jachérés en été.

Ce produit est susceptible au lessivage. Ne pas procéder à une irrigation excessive. Ne pas utiliser le produit dans des années successives sur le même site.

### **Mélanges en cuve**

N'appliquer ce produit avec aucun autre additif, pesticide ou engrais sauf tel que spécifiquement recommandé sur la présente étiquette. Lorsqu'on utilise un mélange en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restreinte) parmi les produits qui composent le mélange en cuve.

### **Mises en garde concernant l'équipement de pulvérisation**

N'utiliser aucun type de système d'irrigation pour le traitement.

### **Réduction de la dérive de pulvérisation**

1. Utiliser des buses qui produisent des volumes plus élevés et des gouttelettes plus grosses.
2. Utiliser une pression faible (200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de bouillie.
4. Pulvériser le produit lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
5. Les traitements localisés ne doivent être appliqués qu'avec une rampe calibrée afin de prévenir tout épandage abusif.

### **Nettoyage de l'équipement**

L'équipement ayant servi à appliquer OUTSHINE<sup>MD</sup> ne doit pas servir à appliquer d'autres pesticides sur des cultures sensibles sans un bon nettoyage. Afin d'éviter des dommages subséquents aux cultures autres que les céréales, l'intérieur et l'extérieur de tout équipement de pulvérisation doit être nettoyé à fond, comme suit :

2019-3181  
2020-01-31

1. Immédiatement après le traitement, vider l'équipement. Enlever toute contamination sur l'extérieur de l'équipement de pulvérisation par un nettoyage à l'eau claire.
2. Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau claire puis faire circuler au moins le dixième du volume du réservoir de pulvérisation dans les rampes et les boyaux. Vider complètement le réservoir.
3. Ajouter 1 L d'ammoniaque ordinaire (qui contient au moins 3 % d'ammoniac) par 100 L d'eau en remplissant le réservoir avec de l'eau claire. Agiter puis faire circuler brièvement la solution nettoyante dans la rampe et les boyaux. Ajouter de l'eau et s'assurer que le réservoir est complètement rempli, puis laisser reposer pendant 15 minutes en agitant. Rincer la rampe et les boyaux, puis vider complètement le réservoir.
4. Enlever les buses et les tamis, puis les nettoyer séparément à l'aide d'une solution ammoniacale (100 mL dans 10 L d'eau).
5. Rincer le réservoir à l'eau claire puis faire circuler au moins le dixième du volume du réservoir de pulvérisation dans les rampes et les boyaux. Vider complètement le réservoir.

**Remarque :** S'il est impossible de vider le réservoir complètement, il faut répéter la troisième étape avant de procéder à la quatrième étape.

**Attention :** Ne pas utiliser de l'ammoniac avec un produit à blanchir au chlore. L'utilisation de l'ammoniac avec un produit à blanchir au chlore libère un gaz à odeur de chlore moisi qui risque d'irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un espace clos.

## **MODE D'EMPLOI**

LIRE L'ÉTIQUETTE EN ENTIER AVANT D'UTILISER LE PRODUIT. LORSQU'ON NÉGLIGE DE SUIVRE LES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE, LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES RISQUE D'ÊTRE IRRÉGULIÈRE OU LA CULTURE PEUT SUBIR DES DOMMAGES. NE PAS APPLIQUER LE PRODUIT SUR DES CULTURES CONTRE-ENSEMENCÉES DE LÉGUMINEUSES.

Ne pas pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.

Comme ce produit n'est pas homologué pour être appliqué en milieu aquatique, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer des organismes aquatiques nuisibles.

**NE PAS** contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de pulvérisation dont le diamètre est inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

2019-3181  
2020-01-31

### Zones tampons :

Les traitements localisés effectués à l'aide d'un pulvérisateur manuel **NE NÉCESSITENT PAS** de zones tampons.

Il est nécessaire de respecter les zones tampons précisées dans le tableau suivant entre le point d'application directe du produit et la lisière des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les régions boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les brouillards, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zone tampon (mètres) requise pour la protection des habitats suivants :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens et marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé dur, orge de printemps, avoine, semis et cultures établies de fétuque et de graminées fourragères produites pour leurs semences, millet des oiseaux	1	0	1	1	1

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grossière (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon dans la section Pesticides du site Canada.ca.

### Cultures

Blé de printemps, blé dur et orge de printemps

### Dose d'emploi

Pour supprimer un large spectre de dicotylédones, pulvériser uniformément le produit à raison de 1,0 L/ha de OUTSHINE<sup>MD</sup> dans au moins 100 L d'eau par hectare afin de bien couvrir les mauvaises herbes. Appliquer le produit sur le blé et l'orge en pleine croissance entre le stade 2 feuilles pleinement développées et le stade 6 feuilles. Appliquer le produit lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment du traitement seront supprimées. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit sur les plants de mauvaises herbes.

### Instructions pour le mélange

1. Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié d'eau.
2. Lancer l'agitation du réservoir de pulvérisation.
3. Ajouter la quantité nécessaire de OUTSHINE<sup>MD</sup>.

2019-3181  
2020-01-31

4. Continuer de remplir le réservoir de pulvérisation avec suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de bouillie de pulvérisation par hectare.
5. Suivre les directives et les mises en garde concernant le pulvérisateur indiquées ci-dessus, surtout lorsqu'on applique le produit près des cultures sensibles (p. ex., le canola et les légumineuses).
6. Suivre les instructions pour le nettoyage du pulvérisateur.

Remarque : Ne pas ajouter un surfactant à ce produit à moins qu'il soit indiqué de le faire (voir les combinaisons pour les mélanges en cuve – tableau 3).

### **Tableau 1 : Mauvaises herbes supprimées par OUTSHINE<sup>MD</sup> à raison de 1,0 L/ha**

Gaillet gratteron	Lin spontané	Kochia ♦
Stellaire moyenne	Renouée liseron	

♦ y compris les biotypes tolérant à l'ALS

### **Délai d'attente avant récolte/intervalle de broutage**

1. Ne pas utiliser la culture traitée pour le pâturage ou comme fourrage dans les 7 jours suivant l'application.
2. Ne pas récolter la culture traitée dans les 60 jours suivant l'application.

### **MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC OUTSHINE<sup>MD</sup>**

#### **Cultures homologuées**

Blé de printemps, blé dur et orge de printemps (voir le tableau 3 pour connaître les exclusions)

Les mélanges en cuve composés de OUTSHINE<sup>MD</sup> et d'autres herbicides permettent de supprimer d'autres dicotylédones et graminées annuelles indiquées. Appliquer le produit lorsque les cultures et les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Seules les mauvaises herbes sorties de terre au moment du traitement seront supprimées. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'on applique le produit sur les plantules de mauvaises herbes. Suivre toutes les mises en garde, le délai d'attente minimum avant la récolte et le mode d'emploi figurant sur les étiquettes de OUTSHINE<sup>MD</sup> et des produits d'association.

#### **Instructions pour le mélange**

1. Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié d'eau.
2. Lancer l'agitation du réservoir de pulvérisation.
3. Ajouter la quantité nécessaire de OUTSHINE<sup>MD</sup> et continuer à agiter.
4. Ajouter la quantité nécessaire de produit d'association.
5. Remplir le réservoir de pulvérisation avec suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de bouillie de pulvérisation par hectare.

**Remarque : N'ajouter que l'adjuvant recommandé ci-dessous. Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître l'ordre du mélange.**

**Tableau 2 : Combinaisons de mélanges en cuve à base de OUTSHINE<sup>MD</sup> pour supprimer les dicotylédones**

Produit d'association	Cultures homologuées	Dose (produit/ha)	Autres mauvaises herbes supprimées
2,4-D Ester†	Blé de printemps, blé dur et orge de printemps	530-636 mL/ha 2,4-D 700 (350-420 g é.a./ha)	sagesse-des-chirurgiens, chénopode blanc, amarante à racine rouge, herbe à poux, (R), bourse-à-pasteur, tabouret des champs, érodium ciculaire, tournesol (annuel), canola spontané, moutarde des champs
MCPA Ester†	Blé de printemps, blé dur et orge de printemps	580-700 mL/ha MCPA 600 (350-420 g é.a./ha)	sagesse-des-chirurgiens, ortie royale, chénopode blanc, herbe poux, amarante à racine rouge, bourse-à-pasteur, renouée, érodium ciculaire (R), tournesol (annuel), canola spontané, moutarde des champs
Herbicide Express <sup>MD</sup> Toss-N-Go <sup>MD</sup> DF 75%	Blé de printemps, blé dur et orge de printemps	10 g/ha	chénopode blanc, amarante à racine rouge (R), soude roulante (R)

† Utiliser les doses supérieures pour les mauvaises herbes au stade du bourgeonnement, durant des temps secs ou froids ou si l'infestation est importante.

**Tableau 3 : Combinaisons de mélanges en cuve pour les dicotylédones à base de OUTSHINE<sup>MD</sup> plus autres herbicides pour supprimer les graminées annuelles**

Produit d'association	Cultures homologuées	Dose (produit/ha)	Adjuvant et dose	Autres mauvaises herbes supprimées
Herbicide Assert <sup>MD</sup> 300 SC*	Blé de printemps, blé dur et orge de printemps	1,6 L	Se reporter à l'étiquette d'herbicide Assert <sup>MD</sup> 300 SC	Folle avoine
Herbicide Axial <sup>MD</sup> 100 EC♦	Blé de printemps et orge de printemps	600 mL/ha	Adigor <sup>MD</sup> 700 mL/ha	Folle avoine et sétaire verte
Herbicide Everest <sup>MD</sup> Solupak 70DF♦♦‡	Blé de printemps, blé dur	43 g/ha	Surfactant non ionique (voir l'étiquette) 0,25 % vol/vol	Folle avoine et sétaire verte

\* Ne pas appliquer l'herbicide Everest<sup>MD</sup> Solupak 70DF ou l'herbicide Assert<sup>MD</sup> 300 SC dans un mélange en cuve qui contient l'herbicide Express<sup>MD</sup> Toss-N-Go<sup>MD</sup> DF 75%.

♦ Ne pas appliquer l'herbicide Axial<sup>MD</sup> 100 EC dans un mélange en cuve qui contient du 2,4-D.

♦♦ Le blé (y compris le blé dur) exposé à des sols saturés ou saturé par l'eau, ou des températures extrêmes telles que des temps chauds ou des temps de gel, ou une sécheresse, une fertilité faible ou une maladie des plantes au moment du traitement pourraient manifester des symptômes de dommages inacceptables. Ces mêmes conditions risquent de rendre la suppression des mauvaises herbes moins efficace.

‡ Avertissement : La suppression de la sétaire verte risque d'être moins efficace lorsqu'on utilise un mélange en cuve composé de OUTSHINE<sup>MD</sup> + l'herbicide Express<sup>MD</sup> Toss-N-Go<sup>MD</sup> DF 75%.

2019-3181  
2020-01-31

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que OUTSHINE<sup>MD</sup> est un herbicide des groupes 2 et 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à OUTSHINE<sup>MD</sup> et à d'autres herbicides des groupes 2 et 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'OUTSHINE<sup>MD</sup> ou les herbicides des mêmes groupes 2 et 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes dans un champ.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales ou biologiques et d'autres pratiques de lutte chimique.
- Surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Inc. à 1-855-264-6262 ou [adama.com/canada](http://adama.com/canada)

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MD

OUTSHINE est une marque déposée de ADAMA Agan Ltd.

Adigor et Axial sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

Assert est une marque déposée de Nufarm Agriculture, Inc.

Everest est une marque déposée d'Arysta LifeScience North America, LLC

Express et Toss-N-Go sont des marques déposées de FMC Agricultural Caribe Industries, Ltd.